

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE ROBIAC – ROCHESSADOULE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 42 - 2025

Séance du 04 juillet 2025

Date Convocation : 25/06/2025

Date Affichage : 25/06/2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 8

Nombre de procurations : 1

Nombre de voix exprimées : 9

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoules, Salle des Conférences, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire.

Présents : Mr CHALVIDAN Henri, Maire, Mr D'ORIVAL Jean-Marc, Mme PELATAN Nicole, Mme LEZE Christine, Mme ADAM Agnès, Adjoint, M. CONTANDRIOPOULOS Yves, M. GONNET Thierry, Mme MILLET Cécile, Mme AGRA Régine,

Absents ayant donné procuration : Mme THOMASSET Marie-Christine a donné procuration à Mme PELATAN Nicole

Absents non excusés : M. PERCETTI Jérôme, Mr PONTET Jean-Luc, Mme ADAM Agnès

Secrétaire de séance : Mme Cécile MILLET

Objet de la délibération : Tarifs cantine et garderie

Monsieur D'Orival Jean-Marc, adjoint aux finances, rappelle au conseil municipal que la commune a adopté le dispositif du tarif à un euros pour les enfants prenant leur repas à la cantine.

Pour continuer à percevoir l'aide de l'Etat, il est nécessaire de reprendre une délibération actualisée.

Il propose au conseil municipal de ne pas changer les tarifs appliqués depuis 2022 soit :

- 5 tranches de prix du repas pour les enfants de la commune

- 3 tranches de prix du repas pour les enfants hors commune

Enfants de la commune

Tranche	1	2	3	4	5
QF	0 à 441	442 à 800	801 à 1200	1201 à 1600	1601 et +
Tarif en €	1	4,60	4,69	4,75	4,85

Enfants hors commune :

Tranche	1	2	3
QF	0 à 441	442 à 1200	1201 et +
Tarifs en €	1	4,69	5

Le prix du repas enfant s'il est commandé hors délai : 5,35 €

Accusé de réception en préfecture
030-213002165-20250704-04072025_202542-DE
Reçu le 08/07/2025

Le Prix du repas adulte est de : 5,00 € ou 5,45 € si le repas est demandé hors délai.

Les Frais d'inscription à la cantine sont de 10 € par enfant pour l'année scolaire.

Pour la garderie, les frais d'inscription sont aussi de 10 € par enfant pour l'année scolaire.

L'exposé entendu les membres du conseil municipal après en avoir délibéré décident à l'unanimité de renouveler les tarifs des repas de la cantine scolaire ci-dessus mentionnés ainsi que ceux des frais d'inscriptions à la cantine et garderie.

Le Maire,
M. Henri CHALVIDAN



La Secrétaire,
Mme Cécile MILLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication le